



TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Composez le **36 33** et consultez immédiatement ou sur rendez-vous un médecin par téléphone (coût d'un appel local) ou via le site bonjourdocteur.com

assurance **citoyenne**

Un
médecin
jour et nuit



DEPUIS 1866



LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE vous permet de consulter un médecin par **téléphone ou vidéo**.

À l'issue de l'entretien, le médecin peut prescrire une ordonnance si besoin, l'adresser à la pharmacie de votre choix dans l'Union européenne ou la mettre à disposition sur bonjourdocteur.com.

En cas d'urgence, vous serez accompagné(e) en France pour une prise en charge par le Samu, et redirigé(e) à l'étranger vers un service adapté.

Les AXA

- Par téléphone 24/7
- [Bonjourdocteur.com](http://bonjourdocteur.com) : rendez-vous en ligne, géolocalisation des pharmacies les plus proches, ordonnance en ligne
- Médecins généralistes, orientation vers des spécialistes (cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, ORL, rhumatologie)
- Protégé par le secret médical

Par téléphone

36 33 depuis la France
(coût d'un appel local)

+ 33 1 55 92 27 54
depuis l'étranger
(coût d'un appel depuis l'étranger)

Par vidéo

via le site
bonjourdocteur.com

La Téléconsultation est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24h /24, 7j /7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires AXA France dont le contrat le prévoit. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La Téléconsultation AXA est un service conforme au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. **La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés.** Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré. Pour les contrats souscrits en santé individuelle, le nombre de téléconsultations est limité à 12 par an.

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. • **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des Assurances. • **AXA Assistance France.** S.A. au capital de 2 082 094 €. 311 338 339 RCS • Nanterre. SIRET 311 338 339 00071 - 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.

